



Papeete, le 26 AOUT 2019

Le vice-recteur de la Polynésie française

à

Mesdames et messieurs les
chefs d'établissement

s/c de Madame la ministre de
l'éducation, de la jeunesse et des
sports

N°40355-2019VR/DRH/DPE/MT

Affaire suivie par :
Mélina TEHAAMOANA

Tél. : (00689) 478.400

Mél : dpe@ac-polynesie.pf

Rue Edouard Ahnne
BP 1632
98713 PAPEETE
TAHITI
POLYNESIE FRANCAISE

Objet : Recrutement de personnels enseignants à la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

Comme à chaque début d'année scolaire, vous êtes destinataires d'un appel à candidatures à la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDF) à diffuser largement auprès de vos enseignants.

Il est en effet primordial pour le vice-rectorat de la Polynésie française de **susciter de nouvelles candidatures** et de **faire connaître les missions des DDF** à tous les enseignants susceptibles de postuler.

A cet effet, chaque professeur peut d'ores et déjà découvrir ces missions, se renseigner sur les perspectives de carrière et les processus de recrutement, ainsi que télécharger le dossier de candidature, sur le site académique www.monvr.pf onglet « Personnels Enseignants », rubrique « Circulaires / Notes de service ».

Je vous prie de bien vouloir appeler l'attention de vos enseignants (PLP, certifiés, agrégés) sur la procédure mise en œuvre pour l'accès à la fonction de chef de travaux :

- Les candidats doivent constituer un dossier de candidature et le transmettre exclusivement par courrier électronique à l'adresse suivante :

dpe@ac-polynesie.pf
pour le 3 octobre 2019 délai de rigueur

- Les dossiers seront examinés par une commission académique le 17 octobre 2019. Cette commission académique recevra en entretien le 24 octobre 2019 les candidats dont elle aura sélectionné les dossiers.

- Les candidats définitivement retenus par la commission seront inscrits pour une durée de trois ans sur une liste d'aptitude à la fonction de DDF et pourront selon les cas :
 - participer au mouvement national à gestion déconcentrée des DDF afin d'obtenir une affectation pour effectuer une année probatoire ;
 - être affectés temporairement sur un poste de DDF devenu vacant après le mouvement ;
 - être retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes, auquel ils devront confirmer leur participation.

Les personnels intéressés sont invités à se reporter à la circulaire N° 2016-137 du 11-10-2016, parue au BO du 13 octobre 2016. Elle présente notamment le référentiel métier du DDF, les conditions d'exercice ainsi que le processus de recrutement.

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- le dernier rapport d'inspection,
- l'exposé d'une expérience professionnelle valorisant une ou plusieurs aptitudes requises dans l'exercice de la fonction de chef de travaux.

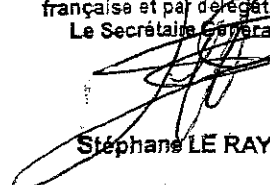
Le document annexé à la présente note précise les éléments constitutifs du dossier de candidature, ainsi que les modalités de déroulement de l'entretien, informations également disponibles sur le site du vice-rectorat de la Polynésie française.

Les candidats seront informés de la suite donnée à leur candidature par voie dématérialisée.

Je reste à votre disposition pour toutes les informations complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Je vous remercie vivement de votre investissement et de votre collaboration.

Pour le Vice-recteur de Polynésie
française et par délégation,
Le Secrétaire Général


Stéphane LE RAY



DOSSIER DE CANDIDATURE A LA FONCTION DE DIRECTEUR DELEGUE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

Le dossier de candidature comporte :

- Un curriculum vitae **personnalisé**, valorisant le parcours professionnel (2 pages maximum)
- Une lettre de motivation (2 pages maximum)
- Le dernier rapport d'inspection
- L'exposé d'une expérience professionnelle valorisant une ou plusieurs aptitudes requises dans l'exercice de la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (2 pages dactylographiées maximum).

Pour ce dernier document, il s'agit pour le candidat de sélectionner un projet vécu, tiré de son expérience professionnelle en formation initiale ou, le cas échéant, en formation continue. Ce projet doit s'inscrire, par sa nature, dans le champ des missions et activités dévolues à la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Dans une première partie, le candidat présente le projet et décrit les responsabilités qui lui ont été confiées. Il développe, à partir d'une analyse précise, les connaissances acquises ainsi que les compétences mobilisées lors de la réalisation du projet. Cette analyse doit, notamment, mettre en évidence l'aptitude du candidat à exercer la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Dans une seconde partie, le candidat commente les choix qu'il a effectués, ainsi que les résultats obtenus. Il porte un regard distancié sur son action et évalue sa démarche dans le cadre du projet présenté.

Le candidat peut joindre, sur support papier, 1 annexe susceptible d'éclairer la commission académique sur la nature du projet, son déroulement, les résultats obtenus, les responsabilités exercées ou tout autre point qu'il juge utile de porter à la connaissance de la commission.

ENTRETIEN AVEC LA COMMISSION ACADEMIQUE

L'entretien se déroule en deux phases :

Phase 1 (10 mn maximum) : Le candidat présente son parcours professionnel, ainsi que la diversité des activités qu'il a réalisées. Il développe son projet professionnel et ses motivations pour intégrer la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Phase 2 (20 mn maximum) : entretien avec les membres de la commission.

L'entretien doit permettre à la commission d'apprécier la capacité du candidat à transférer, dans un autre contexte professionnel, les connaissances et compétences qu'il a acquises. Lors de cette transposition, le candidat doit démontrer sa maîtrise du référentiel métier du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Calendrier des opérations de recrutement des DDF 2019-2023

Opération	Date
Date limite de réception des dossiers de candidatures à la division des personnels enseignants du 1 ^{er} & 2 nd degré public	3 octobre 2019
Examen des dossiers par la commission académique	17 octobre 2019
Entretien des candidats sélectionnés par la commission académique	24 octobre 2019